

29 fév 2012 -15:42

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2012

Assentiment au Protocole facultatif relatif à la convention sur la sécurité du personnel des NU et du personnel associé

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole facultatif relatif à la convention sur la sécurité du personnel des NU et du personnel associé, fait à New York le 8 décembre 2005.

Ce protocole complète la convention sur la sécurité du personnel NU car il prévoit notamment l'extension de la protection aux missions NU d'aide humanitaire.

A l'heure où de nombreux humanitaires paient un lourd tribut dans le cadre de l'accès de l'aide, une ratification étendue du protocole semble utile ainsi qu'une meilleure poursuite des crimes commis à l'encontre de ce personnel, le libre accès de l'aide humanitaire sans entrave n'est malheureusement pas partout accepté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>